Pourquoi le temps qui passe parait plus ou moins long ?

Description

Le temps nâ??est pas le mÃªme pour tout le monde, il se dÃ©tend ou se rÃ©tracte selon le regard quâ??on lui porte et la place dâ??oÃ¹ on lâ??observe. Pour bien faire ressentir cette diffÃ©rence dâ??apprÃ©hension, Martine relate un chapitre de sa vie professionnelle quand elle comparait le temps dâ??enfants dÃ©laissÃ©s au temps de leurs parents empÃªchÃ©s.

Par Martine Lelait

Je voudrais Ã©voquer une Ã©poque lointaine, (la fin des annÃ©es 70, le dÃ©but des annÃ©es 80) oÃ¹ je travaillais Ã lâ??Aide Sociale Ã lâ??Enfance (ASE) et notamment au service des adoptions.

A lâ??Ã©poque on mâ??avait Â« spÃ©cialisÃ©e Â» dans la rÃ©daction de rapports au Procureur de la RÃ©publique aux fins quâ??il dÃ©clare abandonnÃ©s des enfants confiÃ©s Ã lâ??ASE, que dâ??aucuns appelaient encore parfois les enfants de la DDASS ou, plus datÃ©, les enfants de lâ??assistance publique.

Dans ces annÃ©es, nombreux Ã©taient en effet les enfants placÃ©s dont les parents ne sâ??occupaient pas ou plus du tout et dans le mÃªme temps, dÃ©butait la rarÃ©faction des enfants dits adoptables ; les futurs parents adoptifs, Ã dÃ©faut de bÃ©bÃ©s franÃ§ais Ã accueillir, commenÃ§aient Ã se tourner vers lâ??adoption internationale (CorÃ©e du Sud et Colombie Ã©taient les pays les plus ouverts dans ces annÃ©es-lÃ â?¦).

Câ??Ã©tait lâ??article 350 du Code Civil, aujourdâ??hui abrogÃ©, qui permettait au Tribunal de Grande Instance de dÃ©clarer abandonnÃ©s les enfants placÃ©s dont les parents sâ??Ã©taient manifestement dÃ©sintÃ©ressÃ©s durant lâ??annÃ©e prÃ©cÃ©dente. Câ??Ã©tait ce dÃ©sintÃ©rÃªt manifeste quâ??il sâ??agissait pour moi de prouver dans ces rapports : il Ã©tait retenu que lâ??envoi dâ??une lettre ou dâ??une carte postale dans lâ??annÃ©e nâ??Ã©tait pas considÃ©rÃ© comme suffisant pour maintenir des liens affectifs mais si les parents avaient rendu visite, ne serait-ce quâ??une seule fois Ã leur enfant Ã la pouponniÃ¨re, dans le foyer ou dans sa famille dâ??accueil, cela interrompait le fameux dÃ©lai dâ??un an.

Jâ??Ã©tais, dans cette mission qui mâ??Ã©tait confiÃ©e, partagÃ©e entre des sentiments contradictoires :

- dâ??un cÃ´tÃ©, le souci de ne pas laisser pourrir des situations de dÃ©laissement pour ces enfants qui pouvaient sembler Â« mÃ©riter Â» mieux que leurs parents dÃ©faillants et se voir confiÃ©s Ã des parents adoptifs qui les combleraient de lâ??amour qui leur manquait.
- de lâ??autre, de lÃ©gitimes interrogations : lâ??administration que nous Ã©tions avait-elle donnÃ© Ã ces parents par le sang, souvent en trÃ¨s grande difficultÃ©, sociale, financiÃ¨re, psychique parfois, les moyens dâ??entretenir des liens vÃ©ritables avec leur enfant ?

Que pouvait donc reprÃ©senter concrÃ¨tement une annÃ©e sans relations, quâ??on lâ??observe de la place du bÃ©bÃ©, du jeune ou moins jeune enfant ou quâ??on lâ??observe de la place des parents ?

Pour le petit enfant, une annÃ©e sans relations, sans avoir Ã©tÃ© tenu dans les bras de ses parents ni confortÃ© dans lâ??idÃ©e quâ??il a des parents quelque part qui lâ??aiment, confiÃ© Ã des bras autres qui, par la force des choses et de lâ??habitude, sont devenus ses repÃ¨res au quotidien, une annÃ©e câ??Ã©tait parfois sa vie toute entiÃ¨re, une Ã©ternitÃ©.

En face, pour des parents engluÃ©s dans leurs difficultÃ©s, misÃ¨re, maladie, dettes, menaces dâ??expulsion, autres enfants Ã Ã©lever, une annÃ©e pouvait passer trÃ¨s vite Ã se dÃ©battre et essayer de rÃ©soudre leurs multiples problÃ¨mes ; cela les conduisait souvent Ã remettre au lendemain des choses qui devenaient Ã leurs yeux moins vitales, moins urgentes que se nourrir, survivre au quotidienâ?¦ mÃªme si câ??Ã©tait la reprise de contact avec leur enfant placÃ©. Cette annÃ©e-lÃ , pour eux, pouvait passer trÃ¨s vite, sans mÃªme quâ??ils y prennent garde.

Il aurait fallu, qui plus est, que dans leur situation, ils eussent connu cet article 350 bien Ã©loignÃ© de leurs prÃ©occupations quotidiennesâ?¦

La loi a Ã©tÃ© sensiblement modifiÃ©e depuis. Lâ??article 350 du Code Civil a Ã©tÃ© remplacÃ© par les articles 381-1 et 381-2. On nâ??y parle plus de dÃ©claration judiciaire dâ??abandon mais de dÃ©claration judiciaire de dÃ©laissement parental. Au sens de la loi, lâ??enfant est considÃ©rÃ© comme dÃ©laissÃ© lorsque ses parents nâ??ont pas entretenu avec lui les relations nÃ©cessaires Ã son Ã©ducation ou Ã son dÃ©veloppement pendant lâ??annÃ©e qui prÃ©cÃ¨de, sans que ces derniers en aient Ã©tÃ© empÃªchÃ©s par quelque cause que ce soit. Câ??est dire quâ??un parent Ã©loignÃ© gÃ©ographiquement parlant, hospitalisÃ©, incarcÃ©rÃ©, peut maintenant avoir une raison objective, mÃªme si elle nâ??est pas en soi forcÃ©ment suffisante, pour nâ??avoir pas pu maintenir les relations nÃ©cessaires. Et surtout, la loi prÃ©voit que des mesures appropriÃ©es de soutien aux parents doivent leur avoir Ã©tÃ© proposÃ©es.

Le temps nâ??est pas le mÃªme pour tout le monde : il se dÃ©tend ou se rÃ©tracte selon le regard quâ??on lui porte et la place dâ??oÃ¹ on lâ??observe. Il ne faudrait jamais lâ??oublier.

Categorie

1. C'est mon histoire

date crÃ©Ã©e
26/02/2022